

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 juin 2017.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Cindy BERNARD, Claire GRAMOND, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Annie MASSIAS, Pascal GAYOU, Aurélien BOULESTIN, Catherine VALLERY-RADOT.

Absent représenté : Daniel GUILLON (procuration à Olivier LERENARD)

Philippe MONTIER, absent en début de séance, est arrivé à 18h40.

APPROBATION PV DU 31 MARS 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Francis THOMASSON, adjoint chargé de la commission finances, informe l'assemblée que la commission s'est réunie le 12 juin pour revoir les tarifs, il présente la proposition de la commission.

- Tarifs scolaires pour 2017/2018 : reconduction des tarifs 2016/2017, **à l'exception de la participation des familles au transport scolaire pour les enfants domiciliés à moins de 3 km. Ces tarifs passent de 80 € à 100 € pour un enfant, et de 40 € à 50 € à partir du 2^{ème} enfant.**
- Autres tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2018 : reconduction des tarifs 2017.

Le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs à l'unanimité.

BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

Les crédits de certains chapitres du budget communal et du budget transports scolaires étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer des autorisations spéciales d'ouverture de crédits en dépenses et en recettes :

- sur le budget communal pour un montant de 1 650 €
- sur le budget transports scolaires pour un montant de 1 100 €

Le conseil municipal approuve ces autorisations budgétaires à l'unanimité.

CONVENTION POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avec le renouvellement du contrat de délégation du service public de l'eau potable, le nouveau délégataire à compter du 1^{er} janvier 2017 est le Service des Eaux des 3 Rivières, société dédiée de la SAUR au Syndicat Vienne, Briance, Gorre.

Il y a lieu d'établir une nouvelle convention avec cette société afin de l'autoriser à percevoir la redevance d'assainissement pour le compte de la commune. La somme correspondante est reversée à la commune annuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ENEDIS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 200,00€.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 1 005,50€.

REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT GRDF 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 717,00€.

ALIENATION DES CHEMINS : ENQUETE PUBLIQUE

Pascal GAYOU informe le conseil municipal que suite à l'annonce publiée dans l'infomairie, une quinzaine de demandes ont été déposées par des particuliers pour l'acquisition de parties du domaine public (bouts d'impasses, bordures de chemins...).

La vente de ces biens du domaine public est soumise à enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer la procédure et à désigner un commissaire enquêteur.

Le maire précise qu'une enquête publique a eu lieu en 2012 pour l'aliénation et la modification d'assiette de plusieurs chemins, les décisions ont été validées en conseil municipal. Il y a lieu de reprendre et finaliser ce dossier (établissement des actes notariés correspondants).

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil municipal

Une réunion est fixée le lundi 24 juillet (heure à préciser ultérieurement), suite à la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

- CTD - Séance du 30 mai

Le maire donne connaissance des décisions prises par le conseil départemental sur les dossiers présentés :

- ✓ Travaux d'assainissement de Champagnac et Petit Champagnac : obtention de 50% de la subvention pour les réseaux (la 2^{ème} partie sera attribuée sur 2018).
- ✓ Signalétique du Bourg : le conseil départemental donne son autorisation pour commencer l'opération avant la réception de l'arrêté de subvention (40%).
- ✓ Travaux de réfection de la salle polyvalente subventionnés par les CTD à 20% et par la DETR à 25 %.
Les devis sont signés pour : réfection isolation, toiture, menuiseries, mise aux normes électricité. Les travaux vont pouvoir commencer.
- ✓ Le conseil départemental confirme la majoration de 5% des subventions pour les opérations réalisées en 2017 (dépenses payées avant novembre).

- abris voyageurs

3 sont installés, le quatrième le sera début juillet.

- Station d'épuration de Champagnac

L'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle de Mmes DESROCHES est signé. Rendez-vous est pris le 23 juin pour la signature de l'acte concernant la parcelle des conjoints BACHELOT.

- Réunion publique pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Elle aura lieu le 3 juillet à 20 h 00 à la salle des fêtes de Séreilhac.

- Plan canicule

Anne-Sophie UIJTTEWAAL indique qu'un article est publié sur le site internet de la commune, informant la population sur les précautions à prendre pendant cette période de fortes chaleurs et demande aux élus de rester vigilants auprès des personnes « à risque » de leur voisinage.

- Inauguration terrain multisports

Elle a eu lieu le samedi 10 juin. Les personnes présentes ont particulièrement apprécié l'organisation de cette manifestation, chaleureuse et conviviale, et la sympathie de Richard Dacoury.

- Eglise

Une cérémonie a eu lieu samedi 17 juin pour célébrer le retour des objets restaurés de l'église.

Le maire souligne la qualité du travail effectué par les entreprises.

Pascal GAYOU évoque la nécessité de communiquer sur cette opération auprès des offices de tourisme.

La séance est levée à 19h45.